



Compte-rendu du CSAL volet Emplois 1^{er} avril 2026

Les élu-es CGT au CSAL ont boycotté le CSAL du 26 mars pour condamner la politique de destruction d'emplois de la DGFIP. 550 suppressions à la DGFIP dont 3 à la DiSI Grand Est.

À la DGFIP, changement de méthode ... mais pas de réalité : les suppressions continuent encore et encore !

La loi de finances pour 2026 adoptée le 2 février 2026 prévoit une diminution de 550 emplois exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP).

La Disi nous a présenté la nouvelle méthode d'allocation des emplois à la DGFIP.

Les nouveautés cette année : nous sommes passés d'un TAGERFIP à un référentiel d'emplois en équivalent temps plein...

Vous n'y comprenez rien : c'est volontaire et cela permet de faire disparaître d'un coup de baguette magique les emplois vacants ! Ce référentiel d'emplois en ETP est calculé à partir de "critères de charges, d'enjeux et d'environnement". En effet la notion d'autorisations d'emploi (« chaises ») disparaît. La référence pour les effectifs de la direction sera maintenant les ETP (Equivalent Temps Plein). Les ETP intègrent la « force de travail » des temps partiels, mi-temps thérapeutiques, cessation progressive d'activité à hauteur du temps travaillé.

Exemple : lorsqu'auparavant 2 agents à temps partiel à 50 % étaient équivalents à 2 emplois, ils représenteront maintenant un seul ETP.

Pour 2026, la Direction Générale a fixé le nombre d'ETP pour la DiSI Grand Est à 406 (1 AE, 31 A+, 121 A, 178 B, 75 C). L'effectif présent au 1^{er} mars 2026 est de 388 personnes (1 AE, 29 A+, 107 A, 168 B, 83 C), il reste donc 18 ETP vacants à la DiSI Grand Est.

La DISI Grand Est contribue à l'exercice emplois 2026 à hauteur de trois emplois (-2 B et -1 C). Concrètement, c'est Besançon et Châlons en Champagne (CID 51) qui perdent un B, Reims qui perd un cadre C.

Questions diverses :

Le remplacement du Responsable Régional de l'Assistance de l'ESI de Châlons en Champagne reste en cours de réflexion.

Pour l'instant, la part Dotation Globale de Fonctionnement est toujours alloué en fonction du nombre d'agents et non en ETP.

Actuellement, en EIFI à Reims, il manque 1 B et 3 C. Si le nombre de C est en surplus, il ne pourra pas y avoir de recrutement pour les remplacer, le directeur indique qu'il peut y avoir une embauche d'auxiliaires pour 8 ou 12 mois.

La réflexion se porte aussi sur les nombreux contractuels arrivants en fin de leur second CDD. La CDIisation pourrait avoir lieu si le métier est reconnu en tension. La réponse est toujours attendue.